

COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE ?

La préservation de la biodiversité est un des critères de la gestion forestière durable. Cette préservation sera d'autant plus efficace qu'elle sera intégrée à un projet de gestion forestière.

Voici quelques recommandations simples que le propriétaire peut mettre en œuvre dans sa gestion forestière courante. Celles-ci peuvent être réalisées avec plus ou moins de contraintes techniques et financières.

LES GRANDS PRINCIPES

- Préférer la qualité des interventions de gestion plutôt que leur quantité.
- Organiser l'exploitation et le débardage pour qu'ils ne détériorent pas le milieu (tassement du sol, érosion, destruction d'espèces).
- Prévenir l'érosion, les éboulements, les avalanches en conservant les peuplements dans les fortes pentes.
- Identifier et préserver les espèces et les milieux d'intérêt écologique dont ceux protégés par une réglementation particulière.
- Préserver le bon état sanitaire des arbres et donc de la forêt.
- Préserver la qualité des cours d'eau en n'utilisant pas d'engrais ni de phytocides.
- Ne pas négliger l'importance écologique des milieux jouxtant la forêt : lisières, clairières, tourbières, ruisseaux, etc.
- Préserver l'équilibre des espèces : favoriser le développement d'une ou plusieurs espèces végétales ou animales peut être défavorable à d'autres, elles ont toutes leurs propres exigences écologiques.

RÉGÉNÉRATION NATURELLE

- Envisager la régénération naturelle si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station.
- Maintenir des semenciers d'essences diverses.
- Dans les dégagements de semis, garder des essences variées.



Régénération naturelle d'essences diverses (pin sylvestre, châtaignier, chêne).



Plantation de noyer, alisier et érable en mélange avec accompagnement d'essences diverses.

PLANTATION

- Choisir des essences adaptées à la station forestière (sol et climat).
- Préférer des plants d'origine locale.
- Veiller à la diversité génétique des essences de la région (privilégier les essences améliorées à celles génétiquement modifiées).
- Préférer des plantations mélangées.
- Adapter le travail du sol : le sous-solage perturbateur pour la faune n'est pas nécessaire si le sol est meuble sur une profondeur d'au moins 40 cm. La réalisation de potets travaillés manuellement est bien souvent suffisante sur des terrains qui étaient précédemment boisés.
- Adapter la densité de la plantation. Une faible densité peut permettre la constitution rapide d'une ambiance forestière par l'installation de recrûs ligneux d'essences variées (bouleau, etc.).
- Préserver la stabilité des berges en maintenant l'ensouchement naturel sur une bande de 10 mètres en bord de rivière, de ruisseau, de cours d'eau.
- Veiller à ne pas drainer et à ne pas planter dans des zones humides (tourbières) à forte valeur écologique où les arbres ne se développeront pas.
- Réserver les stations non favorables à la production de bois pour constituer des milieux complémentaires (landes, clairières, pelouses, etc.).

PRATIQUES D'AMÉLIORATION

Certains arbres servent de nid pour les oiseaux dont le pic épeiche.

LES CHOIX LORS DU MARQUAGE DES COUPES DE BOIS

- Favoriser le mélange des essences forestières lors des interventions d'amélioration (dépressage et éclaircies). Les essences disséminées (bouleau, arbusier, etc.) dont les arbres à bois précieux (merisier, alisier torminal, etc.) sont un atout pour la diversité de la forêt et peuvent parfois être bien valorisées économiquement.
- Favoriser différents stades de développement des peuplements réguliers (âges différents) à l'échelle de la propriété.
- Repérer et préserver les arbres servant de gîte ou de nid en particulier aux oiseaux et chauves-souris, s'ils n'ont pas de problèmes sanitaires et s'ils ne présentent pas de danger (chute d'arbre sur un promeneur).
- Eviter les exploitations à blanc sur de grandes surfaces d'un seul tenant.



© Xavier Coulmier



© Hélène CHEVALLIER

La forêt est un abri pour la faune sauvage.

- Stocker le bois exploité sur des aires de dépôt adaptées, installées hors des milieux fragiles (zones humides, etc.).
- Enlever rapidement les bois stockés sur les bords de routes (de préférence avant mai) afin que les pontes des insectes se fassent en forêt.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Entretenir à minima (de juin à août) les bords de routes, chemins et fossés pour préserver la flore et les insectes et fournir une alimentation pour la grande faune. Mais dans les zones sensibles aux feux de forêts, les débroussaillages doivent être effectués avant le 15 avril.
- Pour certaines espèces sensibles aux dérangements, on privilégiera des dates de travaux en dehors des périodes de reproduction (généralement entre le 15 mars et le 15 juillet).



© CRPF Midi-Pyrénées

La chasse est indispensable pour réguler les populations de gibier.

LES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

- Localiser les milieux protégés par une réglementation. Les travaux d'amélioration peuvent y être réglementés.
- Aménager des pistes d'exploitation et de gestion contournant les milieux fragiles.
- Laisser les rémanents au sol (tas, andains, dispersion aléatoire) si la forêt n'est pas exposée à des risques majeurs comme les incendies, les inondations. Ces rémanents permettent d'augmenter la croissance des arbres (matière organique), de limiter les dégâts de gibier (protection des semis) et de favoriser certaines espèces (insectes, reptiles, etc.). Le maintien au sol de bois en décomposition (houppiers, gros troncs) est favorable à un cortège d'espèces spécialisées.



© CRPF Champagne-Ardenne

La "carte géographique" est un papillon qui apprécie les lisières et clairières forestières fleuries.

- Maintenir une capacité d'accueil et d'alimentation pour la faune dont les espèces chassables : clairières, landes, prairies, rejets, etc.
- Réguler la population de la grande faune par un plan de chasse adapté pour permettre la régénération forestière.
- Utiliser avec parcimonie les produits phytosanitaires et phytocides.

EN CONCLUSION

La préservation de la biodiversité a des répercussions positives sur les autres fonctions de la forêt. Elle concourt à une gestion forestière durable. Le propriétaire doit la prendre en compte dans sa démarche patrimoniale via un document de gestion.

Pour en savoir plus ?

Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver. ECOFOR et CEMAGREF - 2004

Fiches techniques du CRPF Languedoc-Roussillon.